

**ALPHINAT INC.**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 AOÛT 2025 ET 2024**

## INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Shareholders of  
Alphinat Inc.

### *Opinion*

We have audited the accompanying financial statements of Alphinat Inc. (the "Company"), which comprise the statements of financial position as at August 31, 2025 and 2024 and the statements of changes in shareholders' deficiency, income and comprehensive income, and cash flows for the years then ended, and notes to the financial statements, including material accounting policy information.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Company as at August 31, 2025 and 2024, and its financial performance and its cash flows for the years then ended in accordance with IFRS Accounting Standards as issued by the International Accounting Standards Board.

### *Basis for Opinion*

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements section of our report. We are independent of the Company in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained in our audit is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

### *Material Uncertainty Related to Going Concern*

We draw attention to Note 1 of the financial statements, which indicates that the Company incurred major operating losses in the past and that its current liquidity may be insufficient to meet its obligations. As stated in Note 1, this situation indicates the existence of material uncertainties that may cast significant doubt about the Company's ability to continue as a going concern. Our opinion is not modified in respect of this matter.

### *Key Audit Matters*

Key audit matters are those matters that, in our professional judgment, were of most significance in our audit of the financial statements of the current year. These matters were addressed in the context of our audit of the financial statements as a whole, and in forming our opinion thereon, and we do not provide a separate opinion on these matters.

In addition to the matter described in the Material Uncertainty Related to Going Concern section, we have determined the matter described below to be the key audit matter to be communicated in our auditor's report.

### *Revenue Recognition*

The Company recognized revenue from operations of \$1,440,553 during the year ended August 31, 2025. As more fully described in Notes 2 and 3 to the financial statements, the Company enters into multiple service arrangements with its customers which include the sale of licenses, technical support and training, and various other professional services. Judgment is required by the Company to identify the various distinct performance obligations, and to determine the completeness and accuracy of revenue recognized.



The principal considerations for our determination that performing procedures relating to the judgment of the performance obligation, and the completeness and accuracy of revenues is a key audit matter are (i) judgments of whether the sale of licenses, technical support and training, and various other professional services are distinct, which in turn led to (ii) significant auditor judgment, subjectivity and effort in performing procedures and evaluating management's assessment of the performance obligations and the allocation of the prices and (iii) significant effort involved in assessing the completeness of the transactions and the accuracy of revenues recognized.

Addressing the matter involved performing procedures and evaluating audit evidence in connection with forming our overall opinion on the financial statements. Our audit procedures included, among others:

- Reviewing the Company's accounting policy for revenue recognition for compliance with IFRS.
- Evaluating the appropriateness of management's assessment of the performance obligation in revenue transactions by examining the contract source documents, and the allocation of the transaction price to the various obligations.
- Testing sales transactions against sales contracts and purchase orders to assess that revenues have been recognized appropriately.

#### ***Other Information***

Management is responsible for the other information. The other information obtained at the date of this auditor's report includes Management's Discussion and Analysis.

Our opinion on the financial statements does not cover the other information and we do not express any form of assurance conclusion thereon.

In connection with our audit of the financial statements, our responsibility is to read the other information and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit, or otherwise appears to be materially misstated.

We obtained Management's Discussion and Analysis prior to the date of this auditor's report. If, based on the work we have performed, we conclude that there is a material misstatement of this other information, we are required to report that fact. We have nothing to report in this regard.

#### ***Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements***

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with IFRS Accounting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Company's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Company or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Company's financial reporting process.

#### ***Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements***

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

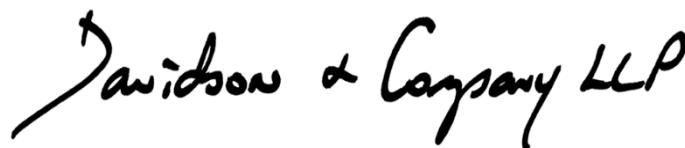
- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Company's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Company's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Company to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

We also provide those charged with governance with a statement that we have complied with relevant ethical requirements regarding independence, and to communicate with them all relationships and other matters that may reasonably be thought to bear on our independence, and where applicable, related safeguards.

From the matters communicated with those charged with governance, we determine those matters that were of most significance in the audit of the financial statements of the current year and are therefore the key audit matters. We describe these matters in our auditor's report unless law or regulation precludes public disclosure about the matter or when, in extremely rare circumstances, we determine that a matter should not be communicated in our report because the adverse consequences of doing so would reasonably be expected to outweigh the public interest benefits of such communication.

The engagement partner on the audit resulting in this independent auditor's report is Alyson Neil.

A handwritten signature in black ink that reads "Davidson & Company LLP". The signature is fluid and cursive, with "Davidson" on the first line and "& Company LLP" on the second line.

Vancouver, Canada

Chartered Professional Accountants

December 19, 2025

# ALPHINAT INC.

## BILANS

### AUX 31 AOÛT

(en dollars canadiens)

	Note	2025	2024
<b>ACTIF</b>		\$	\$
<b>Actif courant</b>			
Encaisse		228 646	131 602
Clients et autres débiteurs	5	429 692	342 686
Frais payés d'avance		26 355	35 968
		<b>684 693</b>	510 256
<b>Actif non courant</b>			
Immobilisations corporelles	6	4 897	1 756
Actifs incorporels	7	2 707	3,959
Actif au titre des droits d'utilisation	8	123 063	-
<b>Total de l'actif</b>		<b>815 360</b>	515 971
<b>PASSIF</b>			
<b>Passif courant</b>			
Comptes créditeurs et charges à payer	9	812 040	862 693
Revenus perçus d'avance		254 671	173 326
Partie courante de l'obligation locative	8	24 358	-
		<b>1 091 069</b>	1 036 019
<b>Passif non courant</b>			
Partie long-terme de l'obligation locative	8	102 580	-
<b>Total du passif</b>		<b>1 193 649</b>	1 036 019
<b>CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS</b>			
Capital social	11	6 713 719	6 713 719
Surplus d'apport	12	2 057 703	2 036 099
Déficit		(9 149 711)	(9 269 866)
<b>Total des capitaux propres négatifs</b>		<b>( 378 289)</b>	( 520 048)
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>815 360</b>	515 971
<b>Continuité de l'exploitation (note 1)</b>			
<b>Éventualités (note 22)</b>			
<b>Approuvé par le Conseil,</b>			

*(signé) Mahtab Abbasigaravand*, Présidente

*(signé) Curtis Page*, Président du Conseil

**ALPHINAT INC.****ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES****POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 AOUT 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

	<b>Capital social</b>	<b>Surplus d'apport</b>	<b>Déficit</b>	<b>Total</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>Solde - 31 août 2024</b>	6 713 719	2 036 099	(9 269 866)	( 520 048)
Émission d'options d'achat d'actions	-	21 604	-	21 604
Résultat net	-	-	120 155	120 155
<b>Solde - 31 août 2025</b>	<b>6 713 719</b>	<b>2 057 703</b>	<b>(9 149 711)</b>	<b>( 378 289)</b>
<b>Solde - 31 août 2023</b>	6 713 719	1 933 214	(9 321 690)	( 674 757)
Émission d'options d'achat d'actions	-	102 885	-	102 885
Résultat net	-	-	51 824	51 824
<b>Solde - 31 août 2024</b>	<b>6 713 719</b>	<b>2 036 099</b>	<b>(9 269 866)</b>	<b>( 520 048)</b>

**ALPHINAT INC.****ÉTATS DU RÉSULTAT ET RÉSULTAT GLOBAL  
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 AOÛT 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

	Note	2025	2024
		\$	\$
<b>PRODUITS</b>			
Licences		<b>274 925</b>	230 224
Support		<b>369 578</b>	394 860
Services professionnels		<b>796 050</b>	493 192
		<b>1 440 553</b>	1 118 276
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Frais liés à la réalisation des mandats, à l'administration, à la commercialisation et au développement	14	<b>1 209 934</b>	867 679
Rémunération sous forme d'options d'achat d'actions	12	<b>21 604</b>	102 885
		<b>1 231 538</b>	970 564
<b>RÉSULTAT AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS</b>			
		<b>209 015</b>	147 712
Charges financières	18	<b>58 556</b>	38 912
Amortissement des immobilisations corporelles	6	<b>2 509</b>	2 516
Amortissement des actifs incorporels	7	<b>1 252</b>	1 041
Amortissement de l'actif au titre des droits d'utilisation	8	<b>26 543</b>	53 419
		<b>88 860</b>	95 888
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>			
		<b>120 155</b>	51 824
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>			
<b>RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL</b>			
<b>Résultat net de base et dilué par action</b>	15	<b>0.00</b>	0.00
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation</b>		<b>63 148 956</b>	63 148 956

**ALPHINAT INC.**

**TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 AOÛT 2025 ET 2024**

(en dollars canadiens)

	Note	2025	2024
		\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Résultat net		<b>120 155</b>	51 824
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations corporelles		<b>2 509</b>	2 516
Amortissement des actifs incorporels		<b>1 252</b>	1 041
Amortissement de l'actif au titre des droits d'utilisation		<b>26 543</b>	53 419
Rémunération sous forme d'options		<b>21 604</b>	102 885
Conversion de l'emprunt en subvention		-	(20 000)
Charge de désactualisation		-	6 673
Charge d'intérêts sur l'obligation locative		<b>10 571</b>	(157)
		<b>182 634</b>	198 201
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	4 a)	<b>(55 198)</b>	(19 213)
		<b>127 436</b>	178 988
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		<b>(3 153)</b>	-
Acquisitions d'actifs incorporels		-	(5 000)
		<b>(3 153)</b>	(5 000)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Remboursement de l'emprunt		-	(40 000)
Remboursement de l'obligation locative		<b>(27 239)</b>	(70 305)
		<b>(27 239)</b>	(110 305)
<b>VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE</b>			
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>		<b>97 044</b>	63 683
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>		<b>131 602</b>	67 919
		<b>228 646</b>	131 602

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION**

La société a été constituée le 12 mars 2004 en vertu de la Loi régissant les sociétés par actions du régime fédéral. Elle a comme mission de commercialiser les produits logiciels qu'elle développe. Ces produits correspondent aux normes les plus avancées de l'industrie et permettent de mettre en oeuvre des solutions libre-service et des espaces de travail par le Web, facilitant ainsi toutes les interactions entre l'organisation et ses clients, partenaires, fournisseurs, employés et actionnaires.

Les activités commerciales de Alphinat inc., regroupées sous un seul secteur d'activité, se font sur quatre marchés principaux :

- Le secteur public;
- Les télécommunications;
- Le secteur de la santé;
- Les institutions financières.

Les actions ordinaires de la Société sont négociées à la Bourse de croissance TSX de Toronto sous le symbole NPA. Les options sur actions ne sont pas négociées en bourse.

L'adresse du siège social de la société est 1010 rue Sherbrooke O., bureau 718, Montréal, Québec H3A 2R7

La préparation des états financiers selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») repose sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la société dans un avenir prévisible, c'est-à-dire que celle-ci sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations et engagements dans le cours normal de ses activités. Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration le 19 décembre 2025.

Bien que les présents états financiers aient été dressés selon le postulat de la continuité de l'exploitation, certains faits et circonstances suscitent un doute sur le bien fondé de cette hypothèse. La société a enregistré des pertes d'exploitation importantes par le passé et ses liquidités actuelles pourraient être insuffisantes pour faire face à ses obligations. En effet, le passif à court terme de la société excède de 406 376 \$ (525 763 \$ au 31 août 2024) le total de son actif à court terme au 31 août 2025. Ces situations indiquent l'existence d'incertitudes significatives susceptibles de jeter un doute important relativement à la capacité de la société de poursuivre ses activités.

La poursuite des activités de la société dépendra de la capacité de la direction de mettre en œuvre avec succès son plan d'affaires, en vertu duquel elle prévoit être en mesure d'accroître les produits d'exploitation provenant des produits existants, et de l'établissement d'ententes et de partenariats avec des tiers. Il n'y a aucune assurance que ces mesures mises en œuvre par la direction porteront leurs fruits. Ces états financiers ne comprennent pas les ajustements qui seraient nécessaires si la société était incapable de poursuivre son exploitation et était donc tenue de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations autrement que dans le cours normal de ses activités. Ces ajustements pourraient être importants.

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

À moins d'indication contraire, les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées de manière uniforme pour tous les exercices présentés dans les présents états financiers.

**BASE D'ÉVALUATION**

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'engagement au coût historique.

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La politique de la société est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Comptabilisation et décomptabilisation**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

**Classement et évaluation initiale des actifs financiers**

À l'exception des comptes clients qui ne comportent pas une composante financement importante et qui sont évaluées au prix de transaction selon IFRS 15, tous les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction (le cas échéant).

Les actifs financiers, autres que ceux qui sont désignés comme des instruments de couverture efficace, sont classés dans une des catégories suivantes :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);
- à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG).

Pour les périodes considérées, la société ne détient aucun actif financier classé dans la catégorie de la JVRN ni de la JVAERG.

Le classement dépend à la fois:

- du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières, à l'exception de la perte de valeur sur comptes clients qui est présentée dans les frais liés à la réalisation des mandats, à l'administration, à la commercialisation et au développement.

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

**Évaluation ultérieure des actifs financiers**

**Actifs financiers au coût amorti**

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes (et qu'ils ne sont pas désignés comme étant à la JVRN) :

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. L'encaisse, les clients et autres débiteurs (à l'exception des crédits d'impôt à recevoir) font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

**Dépréciation des actifs financiers**

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent des informations de nature prospective pour évaluer les pertes de crédits attendues, soit le modèle des pertes de crédit attendues.

La société doit tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

Dans l'application de cette approche prospective, une distinction est apportée entre :

- les instruments financiers dont la qualité du crédit ne s'est pas détériorée de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ou dont le risque de crédit est faible (phase 1);
- les instruments financiers dont la qualité du crédit s'est détériorée de façon importante depuis la comptabilisation initiale et dont le risque de crédit n'est pas faible (phase 2).

La phase 3 correspondrait aux actifs financiers qui présentent une indication objective de dépréciation à la date de clôture. Les «pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir» sont comptabilisées pour la première catégorie, alors que les «pertes de crédit attendues pour la durée de vie» sont comptabilisées pour la deuxième catégorie.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles des pertes de crédit attendues pour la durée de vie d'un instrument financier.

**Clients et autres débiteurs**

La société utilise une méthode simplifiée pour comptabiliser les créances clients et les autres débiteurs ainsi que pour inscrire la correction de valeur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Celles-ci correspondent aux insuffisances attendues des flux de trésorerie contractuels en tenant compte du potentiel de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. La société se sert de l'expérience passée, d'indicateurs externes et d'informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul. La société évalue la dépréciation des créances clients sur une base individuelle.

**Classement et évaluation des passifs financiers**

Les passifs financiers de la société comprennent le découvert bancaire, les comptes créditeurs et charges à payer (à l'exception des salaires et charges sociales et des taxes de ventes à payer), les prêts, les débentures et l'emprunt. Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction. Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts sont présentées dans les charges financières.

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût, incluant les frais d'acquisition, tous les frais attribuables directement à la préparation de l'actif avant de pouvoir être utilisé. Suite à la mesure initiale, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et la dépréciation.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, tel qu'il est décrit ci-après :

	<b>Méthode</b>	<b>Durée</b>
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	5 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans

La société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus chaque année et ajustés au besoin.

Les profits ou les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable de l'actif et sont comptabilisés au résultat net dans les autres produits ou les autres charges.

**ACTIFS INCORPORELS**

Les actifs incorporels de la société sont capitalisés et amortis dans le compte de résultat selon le mode d'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité attendue, de la façon suivante :

	<b>Méthode</b>	<b>Durée</b>
Marque de commerce	Linéaire	4 ans

La valeur résiduelle et la durée d'utilité sont réexaminées à chaque date de clôture.

**DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME**

Les immobilisations corporelles, les actifs incorporels amortissables et l'actif au titre des droits d'utilisations sont soumis à un test de dépréciation lors d'événements ou de circonstances indiquant que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La direction doit apprécier, à la date de clôture, s'il existe un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur comptable, et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Aux fins de la comptabilisation d'une perte de valeur, les actifs sont regroupés selon le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie distinctes, ou unités génératrices de trésorerie (UGT). Lors du calcul de la valeur d'utilité d'un actif ou d'un UGT, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à la valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Les immobilisations corporelles, les actifs incorporels amortissables et l'actif au titre des droits d'utilisations qui ont subi une perte de valeur sont analysés aux fins d'une éventuelle reprise s'il y a eu un changement, depuis le dernier test de dépréciation, dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ayant subi la perte de valeur. Toutefois, la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur précédente, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur initiale n'avait été comptabilisée pour cet actif.

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**CAPITAUX PROPRES**

Les actions ordinaires et les bons de souscription émis conjointement avec une émission d'actions sont classés à titre de capital social et présenté dans les capitaux propres à la valeur à laquelle ils ont été émis. La société applique la méthode de la valeur résiduelle pour évaluer les bons de souscriptions émis conjointement avec des actions ordinaires. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en réduction du capital social, déduction faite de toute incidence fiscale.

**AUTRES ÉLÉMENTS DE CAPITAUX PROPRES**

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options d'achat d'actions jusqu'à l'exercice de ces instruments financiers. Lorsque les options sont exercées, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital-actions.

Le déficit comprend l'ensemble des pertes de l'exercice en cours et des exercices antérieurs.

**CRÉDITS D'IMPÔT**

Les crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques sont comptabilisés lorsqu'il y a un degré raisonnable de certitude qu'ils seront réalisés. Il est possible que les autorités gouvernementales n'adoptent pas la position de la société quant à l'admissibilité de ses demandes. Cette aide est portée en réduction des coûts des actifs correspondants et est imputée aux résultats lorsqu'elle est liée à des charges courantes.

**FRAIS DE DÉVELOPPEMENT**

Tous les frais liés aux activités de développement qui ne répondent pas aux critères d'identifiabilité et de comptabilisation reconnus sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés. Les frais de développement qui répondent aux critères d'identifiabilité et de comptabilisation reconnus sont capitalisés et amortis à l'encontre des revenus sur l'exercice estimative au cours de laquelle on pense en retirer des avantages. Aux 31 août 2025 et 2024 la société n'avait reporté aucun frais de développement.

**PROVISIONS**

Conformément à la norme IAS 37 (provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables, estimables et résultant d'obligations actuelles issues d'événements passés. Dans le cas où il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés, mais dont l'occurrence n'est pas probable ou dont l'estimation n'est pas fiable, ces passifs éventuels sont indiqués dans les engagements hors bilan et litiges. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction de la société quant au résultat en fonction des faits connus à la date d'arrêté des comptes.

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la société et avec l'aide de conseillés externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**CONSTATATION DES PRODUITS**

Les produits tirés des services professionnels sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement des travaux est établi en comparant les coûts réels engagés aux coûts totaux prévus pour le contrat complet. Les travaux en cours sont établis à la valeur de facturation en tenant compte des services rendus qui n'ont pas été facturés.

Les produits tirés de la vente de licences d'utilisation des logiciels sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes que l'entente est en vigueur, que le logiciel a été livré et accepté par le client et qu'aucune obligation importante de la société ne demeure en suspens.

Les produits tirés des services de soutien technique après-vente sont constatés au prorata sur la durée du contrat de soutien et les autres services connexes sont constatés à mesure que les services sont rendus.

La société conclut des transactions comportant plusieurs de ses services et produits comme la vente de logiciel et le service de soutien. Dans tous les cas (sauf pour la location de licences), le prix de transaction total d'un contrat donné est réparti entre les diverses obligations de prestation en proportion des prix de vente spécifiques de chacune.

La société comptabilise un revenu perçu d'avance au passif dans le bilan à l'égard de la contrepartie reçue en paiement des obligations de prestation non remplies. De même, si la société remplit une obligation de la prestation avant d'avoir reçu la contrepartie correspondante, elle comptabilise dans le bilan à l'actif des travaux en cours.

**CONTRATS DE LOCATION**

La société comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative relativement à un contrat de location à la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible pour utilisation par la société (ci-après « date de début »).

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté pour les paiements de loyers effectués à ou avant la date de début, plus les coûts directs initiaux engagés et une estimation de tout coût de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent, moins tout avantage incitatif à la location reçu.

L'actif au titre de droits d'utilisation est amorti sur la plus courte période entre la durée de vie utile de l'actif sous-jacent et la durée du contrat de location sur une base linéaire. De plus, le coût d'un actif au titre de droits d'utilisation est diminué du cumul des pertes de valeur et, le cas échéant, est ajusté pour tenir compte des réévaluations de l'obligation locative afférente.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, du taux d'emprunt marginal de la société. En règle générale, la société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les paiements de loyers inclus dans l'obligation locative comprennent notamment ce qui suit :

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**CONTRATS DE LOCATION (SUITE)**

- Les paiements fixes y compris les loyers fixes en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- Les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- Les paiements de loyers relatifs à des options de prolongation dont la société a la certitude raisonnable d'exercer.

La société a choisi de ne pas comptabiliser distinctement les composantes non locatives pour les baux d'espaces de bureaux (bâtiments). Ainsi, les paiements de loyers et l'obligation locative incluent les paiements relatifs aux composantes locatives et non locatives. La charge d'intérêts relative aux obligations locatives est comptabilisée au résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a une modification dans les paiements de loyers futurs découlant d'un changement dans un index ou un taux, ou lorsque la société change son évaluation relative à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

L'ajustement de l'obligation locative est porté en ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation afférent ou est enregistré dans le résultat net si l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduit à zéro.

**SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES**

Dans le cadre de ses activités, il est possible que la société reçoive différentes subventions. Ces subventions sont constatées lorsqu'il y a une assurance raisonnable que l'entité se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Lorsque la subvention est directement reliée à une dépense spécifique, elle est enregistrée en contrepartie de ces dépenses à l'état des résultats.

**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de l'exercice de présentation de l'information financière. L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente sera utilisée pour compenser un bénéfice imposable futur. Cela est évalué en fonction des prévisions de la société quant aux résultats d'exploitation futurs, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des charges et des produits significatifs non imposables ainsi que des limites d'utilisation des pertes ou des crédits fiscaux non utilisés.

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**RÉSULTAT DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION**

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, plus l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives en circulation au cours de l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action doit être effectué selon la méthode du rachat d'actions comme si toutes les actions potentielles dilutives avaient été émises au plus tard au début de l'exercice ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant avaient été utilisés pour acheter des actions de la société à la valeur boursière moyenne des actions au cours de l'exercice. Lorsque les fonds sont recueillis à la date d'émission des instruments dilutifs, le résultat est retraité du montant d'impôts des frais financiers relatifs à ces instruments.

Le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action en raison de l'effet anti-dilutif des options d'achat d'actions lorsque la société subit des pertes ou lorsque les options d'achat d'actions sont émises à un cours supérieur au cours moyen du marché.

**RÉMUNÉRATION SOUS FORME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS**

La société a attribué des options d'achat d'actions, comme il est décrit à la note 12 a). Elle utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options octroyées aux dirigeants, aux administrateurs et aux employés. Selon cette méthode, la charge de rémunération sous forme d'options d'achat d'actions est mesurée à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle d'évaluation des options et est constatée sur la durée d'acquisition des droits.

La société estime la juste valeur des options à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le modèle de Black et Scholes a été élaboré pour évaluer la juste valeur des options négociées qui n'ont aucune restriction en matière d'acquisition et qui sont entièrement transférables. De plus, les modèles d'évaluation exigent généralement la formulation d'hypothèses subjectives, y compris la volatilité prévue des prix des actions. Lorsque des biens ou services sont obtenus en échange d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription, la société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie, directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle évalue la valeur et l'augmentation des capitaux propres qui en est la contrepartie, indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Toute contrepartie payée à l'égard des options d'achat d'actions, de même que le montant préalablement inclus dans le poste des capitaux propres (surplus d'apport) relativement à ces options, sont crédités au capital social, lorsque les options sont exercées.

**CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN DEVISES**

**Monnaie de présentation et conversion des opérations en monnaies étrangères**

Le dollar canadien est la monnaie de présentation de la société ainsi que la monnaie fonctionnelle de la société. Les transactions en monnaie étrangère sont converties à la monnaie fonctionnelle de la société aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont reconvertis en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à cette date. Toutes les différences sont comptabilisées en résultat net.

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**NORMES, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATIONS FUTURES**

**Normes, modifications et interprétations des normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur et que la société n'a pas adoptées de façon anticipée**

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers, de nouvelles normes, de nouvelles modifications et de nouvelles interprétations des normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La société ne les a pas adoptées de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur et, avec l'exception de l'IFRS 18, on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la société.

**IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

La nouvelle norme IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers, permettra aux investisseurs de disposer d'informations plus transparentes et comparables sur la performance financière des entreprises et de prendre ainsi de meilleures décisions d'investissement.

- a) La norme IFRS 18 introduit trois catégories distinctes de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la structure du compte de résultat, et impose à toutes les entreprises de fournir de nouveaux sous-totaux, dont le résultat d'exploitation. Partant de cette base cohérente, il sera alors plus facile pour les investisseurs d'analyser et de comparer la performance des entreprises;
- b) Amélioration de la transparence des indicateurs de performance définies par la direction ;
- c) Les entreprises doivent fournir des explications sur ces indicateurs présentés dans le compte de résultat, appelés indicateurs de performance.

**3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES**

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige fréquemment que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses ou des jugements subjectifs à propos d'événements futurs et d'autres questions ayant une incidence sur les montants portés aux états financiers, notamment l'actif, le passif, les produits, les charges et les informations connexes. Ces hypothèses, estimations et jugements sont fondés sur l'expérience, les attentes, les tendances actuelles et d'autres facteurs que la direction juge pertinents lors de la préparation des états financiers. La direction revoit régulièrement les conventions comptables, les hypothèses, les estimations et les jugements afin de s'assurer que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la société et qu'ils sont établis conformément aux IFRS.

Les estimations comptables et jugements critiques sont ceux qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif et qui se rapportent souvent à des questions ou à des résultats par nature incertains et susceptibles d'être modifiés. Par conséquent, la direction souligne le fait que les événements futurs diffèrent souvent des prévisions et des attentes et que les estimations nécessitent régulièrement des ajustements.

Selon la direction, voici les secteurs où les principales conventions comptables ont une incidence sur les estimations comptables et les jugements critiques utilisés dans l'établissement des états financiers de la société.

**Juste valeur des options d'achat d'actions**

La direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution, notamment en ce qui concerne le choix d'un modèle d'établissement de prix, l'estimation de la volatilité du cours de l'action et la durée prévue des instruments sous-jacents. Tout changement visant les estimations ou les données utilisées pour déterminer la juste valeur pourrait avoir une incidence significative sur les résultats d'exploitation ou les autres composantes des capitaux propres de la société dans le futur.

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)**

**Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux charges estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la fin de l'exercice, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers en tant que provision ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques, le montant potentiel à payer, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont source d'incertitude quant aux estimations.

Les provisions sont revues à la fin de chaque exercice et ajustées pour refléter les meilleures estimations à cette date.

**Répartition des produits de contrats à prestations multiples**

Les accords de la société comprennent souvent la prestation de plusieurs services ou biens. Dans le cadre d'un accord visant la prestation d'éléments multiples, la valeur totale de l'accord est répartie à chaque élément identifiable séparément en fonction de leur prix de vente relatif. Un élément est considéré comme étant identifiable séparément s'il a une valeur en soi pour le client. Pour évaluer si un accord visant la prestation d'éléments multiples contient des éléments identifiables séparément, la direction doit exercer son jugement. Lorsqu'elle fait l'estimation du prix de vente, la société privilégie l'utilisation de prix observables qui sont établis au moyen des prix obtenus par la société pour les mêmes éléments ou pour des éléments semblables. Si les prix observables ne peuvent être obtenus, le prix de vente correspond à la meilleure estimation de ce prix par la société. La meilleure estimation du prix de vente est le prix auquel la société s'attend normalement à fournir des services ou des biens et tient compte d'un certain nombre de facteurs internes et externes y compris, sans s'y limiter, les politiques de prix de la société, les coûts internes et les marges. La méthode de comptabilisation des produits appropriée est appliquée à chaque élément identifiable séparément.

**Impôts différés**

Lorsque la société encourt des pertes qui ne peuvent être associées à des profits courants ou passés, elle évalue la probabilité de dégager des revenus imposables dans le futur en fonction de ses prévisions budgétaires. Ces prévisions sont ajustées pour tenir compte de certains revenus et dépenses non imposables et de la réglementation spécifique à l'utilisation de crédits ou de pertes d'impôt non utilisés. Lorsque les prévisions démontrent que les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour que les différences temporaires puissent être déductibles, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles.

**Aide gouvernementale**

La société a le droit de recevoir une aide publique sous la forme de crédits d'impôt. Le montant de cette aide publique est porté soit en réduction des dépenses correspondantes soit du coût de l'actif acquis. Des crédits d'impôt sont accordés pour les dépenses admissibles. Les subventions sont attribuées sous réserve du respect des termes et conditions des ententes connexes. L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société a rempli les exigences du programme de subvention approuvé ou, pour ce qui est des crédits d'impôt, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront réalisés.

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)**

**Travaux en cours**

Les revenus tirés des contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement des travaux est établi en comparant les coûts réels engagés aux coûts totaux prévus pour le contrat complet, à l'exclusion des coûts qui ne sont pas représentatifs de la mesure du degré d'avancement. Les revenus estimatifs comprennent les revenus liés aux modifications de commandes et aux réclamations, lorsqu'il est probable qu'elles se traduiront par des revenus additionnels, et que le montant peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si la révision d'un contrat indique une marge brute négative, la totalité de la perte prévue sur le contrat est comptabilisée dans les frais liés à la réalisation des mandats dans l'exercice au cours de laquelle la marge brute négative est déterminée.

**Contrats de location**

La comptabilisation des contrats de location implique du jugement et requiert l'établissement d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Le jugement est utilisé pour déterminer s'il y a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou de résiliation du contrat de location sera exercée. De plus, la direction a fait des estimations pour déterminer la durée des contrats de location et le taux d'intérêt approprié pour évaluer l'obligation locative (se reporter à la note 8).

**Continuité d'exploitation**

L'évaluation de la capacité de la direction de mettre en œuvre avec succès son plan d'affaires implique de porter des jugements. La situation actuelle indique l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. De plus amples informations sur la continuité d'exploitation sont présentées à la note 1.

**4. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE**

a) La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement s'établit comme suit pour les exercices suivants:

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	\$	\$
Clients et autres débiteurs	(87 006)	50 315
Frais payés d'avance	3 613	(11 098)
Comptes créditeurs et charges à payer	(53 150)	(3 612)
Revenus perçus d'avance	81 345	(54 818)
	<b>(55 198)</b>	<b>(19 213)</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, la société n'a payé aucun intérêt ni impôt (aucun en 2024).

**5. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	\$	\$
Comptes à recevoir contractés en devises canadiennes <sup>(1)</sup>	257 781	91 607
Comptes à recevoir contractés en devises américaines <sup>(1)</sup>	43 923	11 558
Revenus non facturés	5 198	124 647
Crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques	122 790	114 874
	<b>429 692</b>	<b>342 686</b>

<sup>(1)</sup> L'échéance de ces créances est détaillée dans le tableau suivant:

<b>Classement des comptes à recevoir</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	\$	\$
0 à 30 jours	170 671	52 297
31 à 60 jours	12 886	18 702
61 à 90 jours	20 868	8 204
Plus de 90 jours	97 280	23 962
	<b>301 704</b>	<b>103 165</b>

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

**6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Mobilier et équipement de bureau	Équipement informatique	Total
<b>Coût</b>	\$	\$	\$
Solde au 31 août 2024	12 843	39 576	52 419
Acquisitions	3 153	2,497	5,650
<b>Solde au 31 août 2025</b>	<b>15 996</b>	<b>42 073</b>	<b>58 069</b>
<b>Amortissement cumulé</b>			
Solde au 31 août 2024	12 843	37 820	50 663
Amortissement	579	1 930	2 509
<b>Solde au 31 août 2025</b>	<b>13 422</b>	<b>39 750</b>	<b>53 172</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 août 2025</b>	<b>2,574</b>	<b>2 323</b>	<b>4 897</b>

	Mobilier et équipement de bureau	Équipement informatique	Total
<b>Coût</b>	\$	\$	\$
Solde au 31 août 2023	12 843	39 576	52 419
Acquisitions	-	-	-
<b>Solde au 31 août 2024</b>	<b>12 843</b>	<b>39 576</b>	<b>52 419</b>
<b>Amortissement cumulé</b>			
Solde au 31 août 2023	12 745	35 402	48 147
Amortissement	98	2 418	2 516
<b>Solde au 31 août 2024</b>	<b>12 843</b>	<b>37 820</b>	<b>50 663</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 août 2024</b>	<b>-</b>	<b>1 756</b>	<b>1 756</b>

**7. ACTIFS INCORPORELS**

	Marque de commerce
<b>Coût</b>	\$
Solde au 31 août 2024	5 000
Acquisitions	-
<b>Solde au 31 août 2025</b>	<b>5 000</b>
<b>Amortissement cumulé</b>	
Solde au 31 août 2024	1 041
Amortissement	1 252
<b>Solde au 31 août 2025</b>	<b>2 293</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 août 2025</b>	<b>2 707</b>
	Marque de commerce
<b>Coût</b>	\$
Solde au 31 août 2023	-
Acquisitions	5 000
<b>Solde au 31 août 2024</b>	<b>5 000</b>
<b>Amortissement cumulé</b>	
Solde au 31 août 2023	-
Amortissement	1 041
<b>Solde au 31 août 2024</b>	<b>1 041</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 août 2024</b>	<b>3 959</b>

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**8. CONTRATS DE LOCATION**

La société loue un espace de bureaux et a signé, le 3 octobre 2024, un bail de 5 ans. L'actif au titre de droits d'utilisation et l'obligation locative comptabilisés par la société portent sur l'espace de bureaux.

<b>Actifs au titre de droits d'utilisation</b>	Bâtiment
Solde au 31 août 2023	\$ 53 419
Amortissement	(53 419)
<b>Solde au 31 août 2024</b>	<b>-</b>
Ajouts	149 606
Amortissement	(26 543)
<b>Solde au 31 août 2025</b>	<b>123 063</b>
<hr/>	
<b>Obligation locative</b>	
Solde au 31 août 2023	70 462
Paiements de loyer	(70 305)
Intérêts en vertu de l'obligation locative	( 157)
<b>Solde au 31 août 2024</b>	<b>-</b>
Ajouts	143 606
Paiements de loyer	(27 239)
Intérêts en vertu de l'obligation locative	10 571
<b>Solde au 31 août 2025</b>	<b>126 938</b>
Portion courante	24 358
Portion non courante	102 580
	<b>126 938</b>

Les paiements contractuels non actualisés à effectuer au titre des obligations locatives se présentent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Moins de 1 an	33 973	-
Entre 1 an et 5 ans	116 457	-
<b>Total</b>	<b>150,430</b>	<b>-</b>
<hr/>		
	2025	2024
	\$	\$
<b>Autres montants comptabilisés en résultat net</b>		
Charge d'intérêts sur l'obligation locative	10 571	( 157)
<b>Montants relatifs aux flux de trésorerie</b>		
Total des sorties de trésorerie relatives		
au contrat de location	27 239	70 305

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**9. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer en devises canadiennes	125 481	211 706
Comptes fournisseurs contractés en devises américaines	41 720	41 079
Salaires, vacances, bonus et charges sociales à payer	178 653	179 034
Taxes de ventes canadiennes à remettre	28 418	24 203
Taxes de ventes européennes à remettre, contractées en euros	437 768	406 671
	<b>812 040</b>	<b>862 693</b>

**10. PRÊT D'URGENCE DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

La société a bénéficié d'un emprunt total de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si la société rembourse un montant totalisant 40 000 \$ de l'emprunt d'ici le 18 janvier 2024, aucune autre somme ne sera remboursable. Les entreprises qui présenteront d'ici le 18 janvier 2024 une demande de refinancement auprès de l'institution financière qui leur a accordé le prêt du CUEC, profiteront désormais d'une prolongation pour le refinancement jusqu'au 28 mars 2024.

Bien que l'aide gouvernementale de 20 000 \$ n'est pas remboursable si la société rembourse le montant de 40 000 \$ d'ici le 18 janvier 2024, ce montant sera constaté aux résultats au moment où la société aura l'assurance raisonnable qu'elle se conformera aux modalités de remboursement anticipé de cette aide. De plus, lors de la comptabilisation initiale, la société a évalué l'emprunt à sa juste valeur donnant lieu à un ajustement de 22 902 \$ constaté aux résultats à titre d'aide gouvernementale.

Durant l'année financière terminée le 31 août 2025 la société a remboursé le prêt de 0 \$ (40 000 \$ pour 2024) et l'aide gouvernementale de \$0 (20 000 \$ en 2024) a été enregistré à l'état des résultats.

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**11. CAPITAL SOCIAL**

**a) Autorisé**

Nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote et participantes

<b>b) Émis</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	\$	\$
63 148 956 actions ordinaires aux 31 août 2025 et 31 août 2024	<b>6 713 719</b>	<b>6 713 719</b>

**12. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS**

**a) Options d'achat d'actions**

Selon les termes du régime, modifié en février 2010, en février 2013 et en février 2021, les membres du conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants de la société d'acquérir des actions de cette dernière. Le nombre maximal d'options pouvant être attribuées en vertu du régime est égal à 20 % des actions ordinaires émises et en circulation. Les options à être octroyées en vertu du régime n'excéderont pas une durée de cinq ans et seront octroyées au prix et aux autres conditions que les administrateurs jugeront nécessaires afin d'atteindre l'objectif du régime, et ce, conformément à la réglementation applicable. Le prix de levée de l'option ne pourra être inférieur au prix du marché.

Le nombre maximal d'options pouvant être attribuées à un bénéficiaire ne devra pas dépasser 5 % de l'ensemble des actions ordinaires en circulation. Le nombre maximal d'options pouvant être attribuées à un consultant ne devra pas dépasser 2 % de l'ensemble des actions ordinaires en circulation.

Le tableau suivant dresse un sommaire de l'évolution de la situation du régime pour les exercices clos les 31 août 2025 et 2024 :

	<b>Nombre d'options</b>	<b>Prix de levée moyen pondéré par action</b>
		\$
Solde au 31 août 2023	6 400 000	0,12
Annulées	(1400 000)	0,12
Expirées	(1625 000)	0,12
Octroyées	2 275 000	0,12
Solde au 31 août 2024	5 650 000	0,08
<b>Solde au 31 août 2025</b>	<b>5 650 000</b>	<b>0,08</b>

**Transactions au cours de l'exercice clos le 31 août 2025 :**

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, la société a comptabilisé une rémunération d'options d'achat d'actions de 21 604 \$ liée à l'acquisition d'options accordées au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

**Transactions au cours de l'exercice clos le 31 août 2024 :**

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, la société a octroyé 2 275 000 options d'achat d'actions permettant l'achat de 2 275 000 actions ordinaires à un prix d'exercice de 0,08 \$, pour une période de cinq ans, pour une juste valeur estimée à 112 718 \$, ou 0,049 \$ par option, au moyen d'un modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. Ces options d'achat d'actions ont été émises le 12 janvier 2024 et ont été acquises à tous les trois mois pour dix-huit mois. Également durant cette période 1 625 000 options d'achat d'actions ont expirées et 1 400 000 ont été annulées. La société a comptabilisé une rémunération d'options d'achat d'actions de 102 885 \$ au cours de l'exercice.

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**12. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (SUITE)**

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

**Émission du 12  
janvier 2024**

Taux d'intérêt sans risque	3,20 %
Volatilité prévue	107 %
Taux de dividende prévu	0 %
Cours de l'action	0,065 \$
Durée de vie prévue de chaque option attribuée	5 ans

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en cours octroyées par la société aux 31 août 2025 et 2024 :

Fourchette des prix de levée	Options en cours			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en mois)	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
\$			\$		\$
Au 31 août 2024					
0,08	5 650 000	47	0,08	3 570 833	0,08
<b>Au 31 août 2025</b>	<b>0,08</b>	<b>5 650 000</b>	<b>35</b>	<b>5 650 000</b>	<b>0,08</b>

**b) Surplus d'apport**

Le surplus d'apport inclut les options en circulation et expirées. Le solde se détaille comme suit :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	\$	\$
Options en circulation	160 437	135 713
Options expirées et annulées	1 872 266	1 875 386
Autres	25 000	25 000
	<b>2 057 703</b>	<b>2 036 099</b>

**13. INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Juste valeur**

La société a évalué la juste valeur de ses instruments financiers en se basant sur les taux d'intérêt actuels, la valeur au marché et le prix actuel d'un instrument financier comportant des conditions comparables. À moins d'indication contraire, la valeur comptable de ces instruments est considérée approximativement égale à la juste valeur.

IFRS 7 exige des informations sur les données utilisées aux fins des évaluations à la juste valeur, y compris leur classement selon une hiérarchie qui classe selon trois niveaux d'importance les données entrant dans la détermination de la juste valeur. Les trois niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur s'établissent comme suit :

- niveau 1 – les prix non rajustés cotés sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 – les données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- niveau 3 – les données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

**Coût amorti**

La trésorerie, les comptes clients et autres débiteurs, les comptes fournisseurs et charges à payer sont comptabilisés au coût amorti, car ils se rapprochent de leur juste valeur en raison de la nature à court terme des instruments financiers. L'obligation locative se rapproche de sa juste valeur, car elle a été actualisée à un taux d'intérêt comparable aux taux du marché actuels.

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**13. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

**Risque de crédit**

La société utilise une méthode simplifiée pour comptabiliser les comptes clients et les autres débiteurs ainsi que pour inscrire la correction de valeur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Celles-ci correspondent aux insuffisances attendues des flux de trésorerie contractuels en tenant compte du potentiel de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. La société se sert de l'expérience passée, d'indicateurs externes et d'informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul. Au 31 août 2025 il existait une concentration de crédit car plus de 59 % des comptes clients est dû par deux clients (57 % des comptes clients dû par trois clients au 31 août 2024). En raison de l'excellente santé financière de ces clients, la direction est d'avis que le risque de crédit est limité.

**Risque du taux d'intérêt**

La société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la société à un risque de juste valeur.

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt se résume comme suit :

Clients et autres débiteurs	sans intérêts
Comptes créditeurs et charges à payer (hors intérêts à payer)	sans intérêts

**Risque de marché**

Les rendements futurs de la société dépendent du maintien de la popularité de ses solutions existantes et de sa capacité à développer et à introduire sur les marchés visés des mises à jour et des versions améliorées du logiciel SmartGuide® qui seront en mesure d'être acceptées et de satisfaire les demandes des clients. La popularité ou la pertinence de ses solutions peut être affectée selon les changements dans les préférences des clients ou par l'introduction de nouveaux logiciels concurrentiels, sur les marchés visés. Le développement de nouvelles solutions et la distribution de celles-ci dans les marchés visés exigent des investissements importants.

**Risque de liquidité**

Pour répondre à ses besoins en capitaux, la société peut envisager des ententes de collaboration ainsi que des financements supplémentaires, publics ou privés pour les affecter à une partie ou à la totalité de programmes particuliers de développement de logiciels ou aux besoins en fonds de roulement. Les financements privés pourraient comprendre des emprunts et l'émission d'autres titres de participation, ce qui pourrait donner lieu à une dilution pour les actionnaires. Rien ne garantit qu'elle obtienne des fonds supplémentaires. La société gère ce risque en établissant des prévisions de trésorerie détaillées ainsi que des plans opérationnels et stratégiques à long terme. Selon ces prévisions, les liquidités nécessaires pour les activités d'exploitation proviendront des revenus générés par les licences et les contrats d'entretien gouvernementaux et les services professionnels par l'entremise ou non de partenariats. Au 31 août 2025 l'ensemble des passifs financiers viennent à échéance dans moins de trois mois sauf pour le contrat de location qui expire le 30 novembre 2029.

**Risque de change**

La société est exposée aux risques de change par ses ventes et location de licences aux États-Unis et ses opérations en devise américaine (les notes 5 et 9 fournissent le détail des comptes clients et comptes créditeurs en monnaies étrangères). Ces risques sont partiellement compensés par ses frais de commercialisation aux États-Unis. Le risque n'est pas couvert.

Le tableau suivant présente les détails de la sensibilité de la société à une augmentation et à une diminution de 10 % de la devise étrangère par rapport à la monnaie canadienne. L'analyse tient uniquement compte des éléments monétaires libellés en devises en cours :

	Augmentation de 10 %		Diminution de 10 %	
	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
<b>Devise U.S. par rapport au \$ canadien</b>				
Résultat net et capitaux propres (i)	220	2 952	(220)	(2 952)
<b>Euro par rapport au \$ canadien</b>				
Résultat net et capitaux propres (i)	43 777	40 667	(43 777)	(40 667)

(i) Essentiellement attribuable à l'exposition aux débiteurs et aux créditeurs libellés en devises étrangères.

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**14. FRAIS LIÉS À LA RÉALISATION DES MANDATS, À L'ADMINISTRATION, À LA COMMERCIALISATION ET AU DÉVELOPPEMENT**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	\$	\$
Assurances	52 978	59 118
Autres frais administratifs	68 319	73 702
Crédits d'impôt	(122 791)	(120 215)
Frais de déplacement	25 090	17 804
Frais de promotion et représentation	11 017	8 745
Honoraires professionnels	135 632	76 609
Mauvaises créances	4 894	-
Salaires et charges sociales	1 034 795	778 916
Subventions	-	(27 000)
	<b>1 209 934</b>	<b>867 679</b>

**15. RÉSULTAT PAR ACTION**

Pour les exercices clos les 31 août 2025 et 2024, il n'y avait aucune différence entre le résultat de base et le résultat dilué par action étant donné que l'ensemble des options d'achat d'actions émises ont un effet antidilutif et, par conséquent, n'ont pas été inclus lors du calcul. Le résultat de base et dilué par action a été calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

**16. CLIENTS IMPORTANTS**

Revenus auprès des plus importants clients en relation avec les revenus totaux :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	\$	\$
Organisation intergouvernementale internationale	302 199 (21 %)	
Ville au Canada	170 801 (12 %)	
Fournisseur majeur de solutions pour les agences du secteur public	150 665 (10 %)	
		2024
Province au Canada	323 071 (29 %)	
Firme de consultant	203 232 (18 %)	
Fournisseur majeur de solutions pour les agences du secteur public	144 367 (13 %)	

**17. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE**

Revenus par régions géographiques basé sur la location des clients :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
	\$	\$
Canada	995 269 (69 %)	1 017 461 (91 %)
États-Unis	140 448 (10 %)	96 933 ( 8 %)
Autres	304 836 (21 %)	3 882 ( 1 %)
	<b>1 440 553</b>	<b>1 118 276</b>

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**18. INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS - CHARGES FINANCIÈRES**

	<b>2025</b>	2024
	\$	\$
Intérêts et frais bancaires	526	1 760
Intérêts et pénalités payés aux gouvernements	7 576	23 631
Intérêts sur l'obligation locative	10 571	( 157)
Revenus d'intérêts	( 762)	(174)
Charge de désactualisation	-	6 673
Perte sur taux de change	40 645	7 179
	<b>58 556</b>	38 912

**19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

La charge d'impôts attribuable au bénéfice diffère des montants calculés en appliquant le taux d'impôt statutaire de 26,5 % :

	<b>2025</b>	2024
	\$	\$
Bénéfices avant impôt sur le revenu	120 155	51 824
Charge d'impôts selon le taux d'imposition statutaire	31 841	13 733
Utilisation des crédits d'impôt non-remboursables	(15,158)	-
Utilisation d'avantage fiscal non comptabilisé découlant des écarts temporaires	(25 502)	(34 463)
Écarts permanents et autres	8 819	20 730
	-	-

**L'impôt différé découlant des différences temporaires et des pertes fiscales inutilisées se résume comme suit :**

	<b>2025</b>	2024
	\$	\$
Crédit d'impôt remboursable	(32 540)	(30 442)
Crédit d'impôt non remboursable	(14 228)	(7 610)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(32 612)	-
Obligation locative	33 639	-
Pertes autres qu'en capital	45 741	38 052
	-	-

Au 31 août 2025, les différences temporaires déductibles pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé sont les suivantes :

	Date d'expiration	<b>Fédéral</b>	<b>Québec</b>
		\$	\$
Frais de recherche et de développement	Aucune expiration	3 176 419	5 856 162
Immobilisations incorporelles	Aucune expiration	257 667	257 667
Immobilisations corporelles	Aucune expiration	77 027	76 643
Pertes autres qu'en capital	Différentes dates voir tableau	2 155 927	1 779 890
		<b>5 667 040</b>	<b>7 970 362</b>

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)**

La capacité à réaliser des avantages fiscaux dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris la rentabilité future des opérations. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de l'actif. Par conséquent, les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés, ces actifs d'impôts différés non reconnus sont de 1 777 950 \$ (1 809 594 \$ en 2024).

Au 31 août 2025, la société dispose de pertes autres qu'en capital, qui sont disponibles pour réduire les impôts dans les années à venir et expirent comme suit:

	<b>Fédéral</b>	<b>Provincial</b>
	\$	\$
2028	317 631	-
2029	248 776	216 517
2031	727 354	721 971
2032	638 373	622 989
2034	51 450	47 031
2035	67 097	66 135
2038	105 246	105 247
	<b>2 155 927</b>	<b>1 779 890</b>

Les frais de recherche et de développement non déduits au 31 août 2025 totalisent 3 176 419 \$ au fédéral et de 5 856 162 \$ au provincial et n'ont aucune date d'expiration.

La société dispose également de crédits d'impôt fédéral à la recherche et développement totalisant 847 049 \$ (847 049 \$ en 2024). Ces crédits d'impôt, dont la date d'expiration se situe entre 2026 et 2039, sont non-remboursables mais peuvent être appliqués contre l'impôt fédéral à payer. Avant la comptabilisation d'un tel crédit d'impôt à recevoir, un passif d'impôt différé de 224 468 \$ serait comptabilisé. La société dispose également de crédits d'impôt provincial pour le développement des affaires électroniques non-remboursables totalisant 123 724 \$ (108 184 \$ en 2024).

**20. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL**

En matière de gestion de capital, la société a pour objectif, depuis le début de ses opérations, la continuité de son exploitation afin de poursuivre le développement et la commercialisation de son logiciel SmartGuide® et de protéger ses actifs, tout en maximisant le rendement pour ses actionnaires. La société n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités réglementaires concernant son capital. Pour répondre à ses besoins de capitaux, la société a plusieurs possibilités dont l'émission de capital, de débentures ou d'autre financement à court ou à long terme.

La société définit son capital comme étant le total des capitaux propres. Les capitaux propres négatifs (378 289 \$ au 31 août 2025 ((520 048) \$ au 31 août 2024), sont composés du capital social et du surplus d'apport relié aux options d'achat d'actions émis en contrepartie de services et du déficit.

Il n'y a pas eu de changement significatif concernant l'approche de politique de gestion du capital au cours des exercices clos le 31 août 2025 et 2024.

**ALPHINAT INC.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AUX 31 AOÛT 2025 et 2024**  
(en dollars canadiens)

---

**21. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

**Rémunération des principaux dirigeants et administrateurs**

La rémunération du principal dirigeant, soit la présidente, sous forme de salaires, pour l'exercice clos le 31 août 2025 a été de 267 381 \$ (206 958 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2024). La rémunération du chef de la direction financière, sous forme d'honoraires professionnels, pour l'exercice clos le 31 août 2025 a été de 11 895 \$ (14 115 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2024).

La rémunération des administrateurs, versée à titre d'honoraires professionnels pour l'exercice clos le 31 août 2025 a été de 16 551 \$ (0\$ pour l'exercice clos le 31 août 2024).

La rémunération des principaux dirigeants et administrateurs, sous forme de d'options d'achat d'actions, pour l'exercice clos le 31 août 2025 a été de 0 \$ (5 691 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2024).

Les comptes créditeurs et les charges à payer au 31 août 2025 comprennent un montant de 17 955 \$ (13 239 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2024) dû aux dirigeants et administrateurs de la société.

**22. ÉVENTUALITÉS**

Dans le cadre normal de ses activités, la société est exposée à des litiges ou réclamations provenant de transactions avec des clients ou des fournisseurs ou résultant de vérifications par les autorités réglementaires locales et étrangères. La société ne peut prédire l'issue de telles situations et la probabilité d'une sortie de ressources économiques. La société comptabilise une provision lorsque le moment et le montant de la sortie devient probable. Pour les exercices clos les 31 août 2025 et 2024 aucune provision n'a été comptabilisée.